

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 14 mars 2023

### Réunion de la commission de suivi du site de Fondeyre le 14 mars 2023

Dans le cadre des opérations de réhabilitation de l'ancien site industriel STCM, après l'arrêt définitif de l'usine en 2020, la commission de suivi de site (CSS) de Fondeyre s'est réunie le 14 mars 2023, sous la présidence de Serge Jacob, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, pour faire un point sur l'avancée des plans de gestion environnementale et sanitaire de ce dossier. Ont ainsi été présentés aux membres de cette instance l'historique de ce dossier, l'ensemble des données caractérisant la présence de plomb dans l'environnement et son évolution, ainsi que les mesures de gestion prises pour assurer la maîtrise des impacts de ce polluant.

#### Les opérations de réhabilitation du site

La STCM a cessé son activité en novembre 2020. À la même date, l'exploitant a déposé une proposition d'usage futur des terrains de type industriel ou commercial.

Dans le cas de pollutions historiques, héritées d'un passé industriel, la gestion du risque associé aux pollutions résiduelles se fonde sur l'usage futur du terrain. Ainsi, l'exploitant, après acceptation de la proposition (sous réserve que les usages futurs ne portent pas atteinte à la santé et à l'environnement), a adressé un plan de gestion des travaux à réaliser, permettant de rendre les terrains compatibles avec l'usage envisagé. Ces travaux ont été encadrés par la DREAL et sont en cours de finalisation. Une inspection du site doit permettre de déterminer si la procédure de réhabilitation du site a produit les effets attendus.

#### La surveillance environnementale à l'extérieur du site

La mise en œuvre des recommandations du Haut conseil de la santé publique (HCSP) sur les modalités de gestion des expositions au plomb a conduit les services de l'État à imposer à l'exploitant des investigations approfondies des sols, afin d'évaluer l'impact environnemental en dehors du site des retombées atmosphériques. Au vu des résultats des investigations présentés par l'exploitant, un plan de surveillance sanitaire a été mis en place en octobre 2022 sur décision du préfet de la Haute-Garonne.

#### La surveillance sanitaire

L'ARS déploie, depuis octobre 2022, un plan de gestion sanitaire reposant sur quatre axes :

- information de la population : sensibilisation aux risques du saturnisme, recommandations hygiéno-diététiques, invitation au dépistage ;
- mobilisation des collectivités territoriales, des professionnels de santé et de l'enfance, établissements recevant du public vulnérable (écoles, collèges, IME), professionnels travaillant dans le quartier Fondeyre et riverains ;
- mise en place d'un dispositif de dépistage du saturnisme au profit de la population vivant dans la zone concernée ;
- demande de mesures complémentaires du plomb dans les sols des établissements recevant du public.

Afin de parfaire l'information des 12 000 personnes concernées, 20 919 lettres et courriels ont été adressés à la population concernée entre novembre 2022 et février 2023 et une vaste campagne d'information a été déployée (page internet dédiée au

dossier sur le site ARS avec foire aux questions, suivi de la campagne de dépistage et diffusion de 20 000 flyers). Plus d'une dizaine de réunions ont été organisées pour informer et mobiliser l'ensemble des acteurs. L'information de la population se poursuivra.

Le dépistage est actif et s'appuie sur un réseau de laboratoires de biologie médicale conventionnés. À ce jour, 236 plombémies ont été réalisées dont :

- 107 enfants :
  - dont 56 enfants de moins de 7 ans ;
  - dont 51 enfants entre 7 et 17 ans ;
- 129 adultes dont 16 femmes enceintes.

Les résultats montrent une **plombémie supérieure au seuil d'alerte pour une seule personne adulte et un cas récent détecté de saturnisme infantile** (pour la définition du saturnisme voir encadré).

Ces personnes bénéficient d'une prise en charge et d'un suivi sanitaire spécifique. Cette action passe par une prise en charge médicale par le médecin traitant, une enquête sanitaire menée par l'ARS et une enquête environnementale à domicile menée par les agents du service communal d'hygiène et de santé de Toulouse, en lien avec l'ARS, afin d'identifier les expositions au plomb dans les lieux et habitudes de vie du foyer ainsi que les pratiques à risque. Une analyse des sols du jardin sera proposée, le cas échéant.

Les autres personnes ayant un dosage de plomb dans le sang supérieur à 50 µg par litre de sang bénéficieront d'un suivi adapté à leur situation par leur médecin .

### **Comment se faire dépister ?**

Un dépistage gratuit du saturnisme est proposé aux riverains du secteur concerné. Par précaution, l'ARS a décidé d'étendre la zone de surveillance sanitaire de la limite de 300 mg (plomb)/kg de sol (seuil réglementaire défini par le HCSP) à la limite de 100 mg (plomb)/kg de sol.

Ce dépistage du saturnisme par prise de sang s'adresse en priorité aux personnes susceptibles d'être les plus vulnérables à une intoxication au plomb soit :

- les enfants de moins de 7 ans ;
- les femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse dans les 6 mois.

Ces personnes prioritaires sont invitées à consulter leur médecin qui pourra prescrire un dépistage du saturnisme par prise de sang, pris en charge à 100 %, et obtenir des conseils pour leur santé.

Par ailleurs, toute personne se sentant concernée par cette exposition au plomb peut avoir accès au dépistage gratuit en consultant son médecin traitant.

En cas de plombémie élevée, le patient est pris en charge par son médecin et une enquête environnementale est effectuée à domicile pour y identifier les sources éventuelles de plomb.

La commission de suivi de site se réunira à nouveau courant juin 2023.

### **Les commissions de suivi de site**

Créées dans chaque bassin industriel comprenant une ou plusieurs installations "SEVESO seuil haut", les commissions de suivi de site (CSS) ont pour mission d'améliorer l'information et la concertation des différents acteurs sur les risques technologiques, de débattre sur les moyens de prévenir et de réduire ces derniers, sur les programmes d'actions des responsables des activités à l'origine du risque et sur l'information du public en cas d'accident.

Ces CSS sont régies par le code de l'environnement. La CSS comprend des représentants des services de l'État,

des collectivités, des riverains et de l'exploitant.

Elle se réunit périodiquement pour examiner l'ensemble des actions prévues et mises en œuvre sur le site STCM de Fondeyre.

Retrouvez les compte rendus ici : <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/css-fondeyre-a24841.html>

#### **Le saturnisme : de quoi parle-t-on ?**

Le saturnisme est une intoxication par le plomb dangereuse pour la santé car le plomb a toujours des effets toxiques sur l'organisme, même à faible dose, surtout au niveau du système nerveux, de la moelle osseuse et des reins.

Le saturnisme est mesuré par une plombémie (ou taux de plomb dans le sang). Chez un enfant ou adolescent de moins de 18 ans, on parle de saturnisme lorsque la plombémie est égale ou supérieure à 50 microgrammes par litre de sang. **Nous parlons donc de saturnisme seulement chez les personnes de moins de 18 ans.**

Retrouvez la foire aux questions de l'ARS ici plus plus d'information.

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER  
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)